

23 - 13/03/2023 Elaboration du schéma directeur des espaces verts (4).

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 1.1 Marchés Publics	DECISION MUNICIPALE N° 23
--	---	---------------------------------

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4*

*Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 23 mai 2020 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,*

*Vu les autorisations budgétaires en cours,*

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

**OBJET : Elaboration du schéma directeur des espaces verts.**

<b>Article 1 :</b>	Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour « l'élaboration du schéma directeur des espaces verts », il a été retenu l'entreprise SERPE SASU sise 84 250 Le Thor pour un montant de 28 600 euros H.T.
--------------------	--

Fait à Argelès-sur-mer, le : 13/03/2023.

**Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.**

Le :

**Certifié exact.**

ACTE PUBLIÉ

En date du 20/03/2023

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie



Le Maire,



Antoine PARRA.

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/03/2023

Application agréée E-legitim.com

39\_RU-056--2.16600080-20230313-DE023\_23031